

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20240**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences Humaines et Sociales mention Information-Communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université d'Avignon, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

32 Communication et information, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de cette licence Information et Communication analyse des situations de communication, produit des stratégies, des discours et des documents publicitaires et événementiels.

Il collabore avec des équipes chargées de communication, élabore des programmations, participe à la gestion des institutions et entreprises culturelles (associations, ateliers, patrimoine, musées, festivals notamment).

Il conçoit, crée et exploite des espaces numériques (sites, réseaux sociaux, outils,...), audio-visuels ou médiatiques.

Il réalise des enquêtes de terrain et des études de publics, organise des événements spécialement dans le domaine culturel privé ou au sein de collectivités publiques.

Le diplômé détient les compétences suivantes :

1-compétences transversales

-savoir rechercher, collecter et analyser des informations

-travailler en équipe

-planifier et réaliser des tâches en autonomie

-connaître et maîtriser les technologies de l'information et de la communication

-être capable de s'exprimer à l'oral et à l'écrit, en français et en anglais.

2-compétences organisationnelles

-être autonome : établir des priorités, gérer son temps, s'auto-évaluer, élaborer un projet personnel de formation

-utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

-effectuer une recherche d'information : préciser l'objet de la recherche, identifier les modes d'accès, en analyser les pertinences

-mettre en oeuvre un projet : définir les objectifs et le contexte, réaliser et évaluer l'action

-réaliser une étude de cas : poser une problématique, construire une argumentation, rédiger une synthèse.

4-compétences relationnelles

-communiquer : rédiger clairement, préparer des rapports de communication adaptés, prendre la parole en public et commenter des supports, communiquer en anglais

-travailler en équipe : s'intégrer, se positionner, collaborer

-s'intégrer dans un milieu professionnel : identifier ses compétences et les communiquer, situer une entreprise dans un secteur et un contexte, identifier des personnes ressources et les différentes fonctions d'une entreprise, se situer dans un environnement hiérarchique et fonctionnel.

5-compétences spécifiques en Sciences de l'Information et de la Communication

-maîtriser les concepts en Sciences de l'Information et de la Communication

-savoir lire et analyser des textes scientifiques ou des documents originaux

-être capable d'intégrer les techniques de communication dans un plan de communication ou un dossier de presse

-maîtriser les techniques de recherche d'informations pour les traiter et les hiérarchiser

-maîtriser les techniques d'expression écrite et orale

-connaître les techniques de médiation numériques et audiovisuelles

-connaître les enjeux des cultures du numérique

-maîtriser les techniques de présentation d'une stratégie de communication

-comprendre l'environnement socioculturel d'un projet et les politiques publiques de la culture en particulier dans le domaine du patrimoine, des musées, du tourisme, des festivals, des cinémas,...

-connaître l'environnement juridique, sociologique et économique de la culture et des pratiques culturelles ; analyser les besoins et identifier les demandes des publics de la culture, comprendre leurs stratégies

-appréhender les enjeux de la communication dans les domaines des médias et de la culture

-concevoir un projet de médiation culturelle et le mettre en oeuvre

-utiliser les méthodes et les outils d'analyse et d'intervention dans le domaine de la culture et de la communication

-savoir produire et utiliser des enquêtes

-connaître le monde des médias en France et dans les pays anglophones

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le détenteur de la licence peut travailler dans le secteur de la communication dans une collectivité territoriale, une organisation publique ou privée ; dans celui de l'animation auprès d'une institution (festival, patrimoine, musée,...) ; et de la publicité.

Il peut occuper un emploi de responsable de communication, d'attaché de communication dans une entreprise ou une institution culturelle, d'assistant de projet, d'attaché de presse, de chargé de relations publiques, de community manager, de webmaster, de journaliste,...

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence Information et Communication est un cursus en 6 semestres permettant l'obtention de 180 crédits ECTS. Seul le semestre 6 comporte trois parcours (Technologies numériques, Musées et patrimoines, Cinémas, festivals et événements culturels) préparatoires à l'orientation en fin de licence sous forme d'unités complémentaires de détermination. Chaque semestre se compose d'unités d'enseignements fondamentales et complémentaires.

Le contrôle des connaissances se fait exclusivement en contrôle continu et sur des travaux réalisés individuellement ou en groupes.

Au semestre 4 (S4), un stage de 6 semaines minimum donnant lieu à un rapport de stage est obligatoire.

La mobilité en Europe et à l'international est fortement conseillée sans être obligatoire en S4.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possibilité d'accès par procédure de VAP (Validation des Acquis Professionnels - Décret n° 85-906 du 23/08/1985 -Articles D.613-38 à D.613-50 du code de l'éducation)
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 1er août 2011 publié au JO du 11 août 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté MENESR du 04 novembre 2014 relatif aux accréditations de l'Université d'Avignon en vue de la délivrance des diplômes nationaux (n° habilitation20141648)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013- Articles R613-33 à R613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Taux de réussite moyen pour les trois années écoulées : 88%

Autres sources d'information :

<http://www.univ-avignon.fr> - rubrique formations, licences

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon]

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - 74, rue Louis Pasteur - 84029 Avignon cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Historique de la certification :